

Objectifs

Le CQP Dispensation de Matériel Médical à l'Officine forme à l'accompagnement du patient dans son maintien à domicile : conseil technique, location et vente d'équipements médicaux (lits, fauteuils, oxygène, etc.).

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Dispensation de matériel médical à l'officine, porté par la CPNE de la Pharmacie d'officine, a pour objectif de reconnaître et garantir l'acquisition des compétences requises pour dispenser ce matériel, et ainsi participer à la professionnalisation et à la régulation nécessaire de l'activité. Il s'adresse aux préparateurs en pharmacie et pharmaciens d'officine, en tant que spécialisation requise pour le bon exercice de leur mission de PSDM, et s'appuie sur leurs compétences certifiées dans le domaine de la dispensation de médicaments.

Le CQP Dispensation de matériel médical à l'officine, à destination des pharmaciens et préparateurs en pharmacie, est une réponse sanitaire et sociale, à un enjeu économique et démographique, permettant d'attester des compétences requises pour l'accompagnement des populations concernées par les dispositifs de maintien et soins à domicile.

Ce CQP garantit la qualité de service, d'expertise et de conseil déjà acquise dans la délivrance de médicaments sur ordonnance, en intégrant les spécificités du matériel médical.

Compétences

- Analyser la demande/recevabilité de la prescription de matériel médical
- Délivrer le matériel médical
- Assurer un suivi du matériel médical
- Nettoyer, désinfecter et tester le matériel médical en respectant les protocoles
- Prévenir les risques de pannes et assurer un dépannage de premier niveau
- Conseiller et éduquer le patient et son entourage sur le traitement prescrit et l'utilisation du matériel médical
- Analyser l'environnement, les besoins du patient et leur évolution
- Communiquer avec une équipe pluridisciplinaire
- Etablir la facturation, constituer et suivre les dossiers administratifs

180

Heures de formation

Dans le cadre d'une formation en alternance, l'apprenant est salarié de l'entreprise. Elle fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur.

Le rythme de l'alternance est de 1 journée en centre de formation et le reste de la semaine en officine.

Cette formation peut être également réalisée dans le cadre d'une formation continue. Pour en savoir plus, contactez notre équipe via l'onglet "[Contact](#)".

Prérequis

- Être titulaire du BP/DEUST préparateur en pharmacie ou d'un Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
- Signer un contrat d'alternance

Tarif

En alternance : formation gratuite et rémunérée

Formation disponible

Bétheny (51 – Reims)

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

Contenu

Délivrance du certificat de qualification professionnelle de dispensation de matériel médical à l'officine par la CPNE de la pharmacie d'officine - RS6762 - Date d'échéance de l'enregistrement : 01-10-2027

Matières	Nombre d'heures
Module 1 : Connaissance de l'environnement professionnel, réglementaire et de l'approche tarifaire	10,5
Module 2 : Les obligations professionnelles, règles de déontologie et de bonnes pratiques, la qualité et la matériovigilance	10,5
Module 3 : Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps. Maladies ou situations de vie nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux	42
Module 4 : Connaissances médico-techniques des matériels et dispositifs médicaux	98
Module 5 : L'accompagnement, la relation d'aide et la communication adaptés à une personne malade ou en situation de handicap et à ses proches et de l'approche tarifaire	10,5
Module 6 : Communication professionnelle et dans le cadre d'un exercice interprofessionnel coordonné ou en réseaux pluridisciplinaire	10,5

Modalités d'évaluation

- Épreuves en contrôle continu : Contrôle des connaissances, étude de cas, mises en situation professionnelle : entraînements aux épreuves écrites et orales / Évaluation des pratiques. Présentation d'un dossier professionnel en fin de formation.

Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «e pasteur».

Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via le site internet, vous êtes contacté dans un **délai de 48h**.

Pour l'alternance, signature du contrat d'apprentissage possible jusqu'à **3 mois** avant la rentrée.

Poursuite de formation

CQP Conseiller(è)e en dermocosmétique pharmaceutique

CQP Phytothérapie, aromathérapie et herboristerie

Disponible au Pôle de Formation Pasteur

Contactez notre équipe

03 26 87 88 38
 infos@cfpast.com
 cfpast.com




 poledeformationpasteur
[Découvrir nos campus →](#)

Nous rejoindre

Candidater →